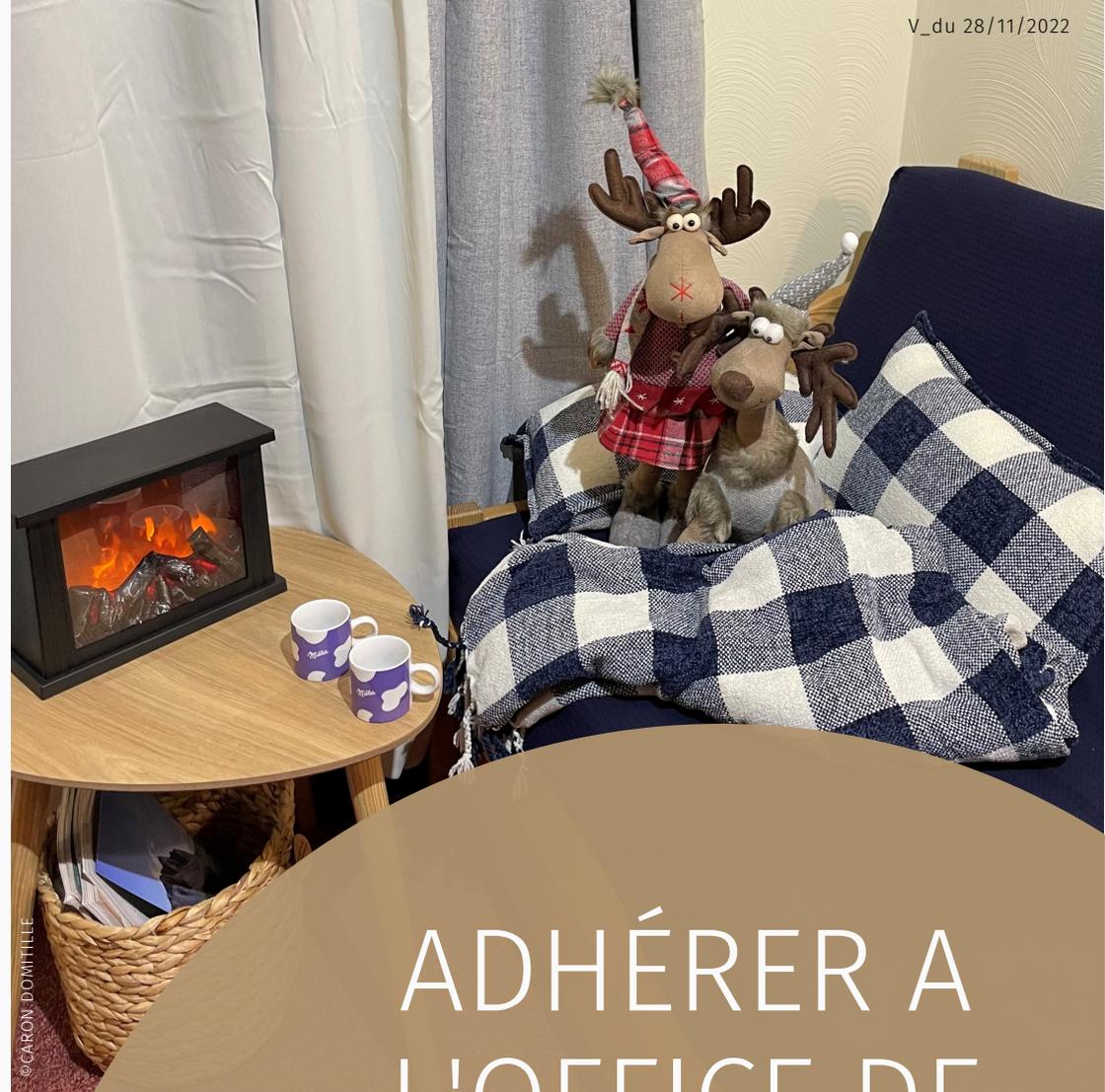


CONTACTEZ-NOUS

Service de disponibilités et réservations
Sabine & Elodie
CORBIER TOURISME
Le Tripode
73300 LE CORBIER
Mail : resa@le-corbier.com
Tél : 04 79 83 04 18

*NOUS VOUS AIDONS A METTRE EN
AVANT VOTRE MEUBLÉ !*

MEILLEURE VISIBILITÉ >> PLUS DE LOCATIONS !



ADHÉRER A L'OFFICE DE TOURISME

Liste des loueurs particuliers
et Open System PRO
2023-2024

VOS OBLIGATIONS EN TANT QUE LOUEURS DE MEUBLES DE TOURISME

Reversement de la taxe de séjour :

La taxe de séjour est dédiée au développement et à la promotion touristique de la station. En tant que loueur de meublé, vous avez pour rôle de récolter la taxe de séjour auprès de vos locataires et de la reverser en Mairie. Elle se récolte tout au long de l'année même hors périodes touristiques. Vous pouvez la déclarer par semaine, par mois ou par saison avec une date limite déclarative au 30 juin pour la saison hivernale et au 31 décembre pour la saison estivale. Vous pouvez la déclarer en ligne ou au format papier. Pour tous renseignements, contactez la Mairie de Villarembert au 04 79 56 74 65 ou le service taxe de séjour au 06 73 71 98 27 ou par mail à servicetaxedesejour@mairie-villarembert.fr ou visitez leur site internet www.villarembert-le-corbier.fr

Déclaration en Mairie :

Faites votre déclaration à l'aide du Cerfa N°14004*04 « Déclaration en mairie des Meublés de Tourisme ». (art. L.342-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme). Envoyez leur votre attestation de classement par mail à accueil@mairie-villarembert.fr

Déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce :

Lorsque vous débutez votre activité de loueur en meublé non professionnel, vous devez déclarer votre activité auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry. Pour cela, il est nécessaire d'envoyer le formulaire Cerfa P0i (téléchargeable sur internet) afin d'obtenir un numéro SIRET, correspondant à l'immatriculation de votre activité.

Déclaration de vos revenus :

Vous avez pour obligation fiscale, de déclarer vos loyers perçus dans le cadre de votre activité de loueur de meublé.

Il existe 2 régimes fiscaux : micro BIC ou bénéfice réel simplifié. Vous trouverez dans le guide du "Proprio", les informations pour vous aider à choisir le régime qui vous convient le mieux. Scannez le QrCode ci-contre !



LISTE DES LOUEURS PARTICULIERS

Brochures été et hiver + liste détaillée des meublés sur le site internet du Corbier (avec 1 photo)

BON À SAVOIR :

- ▶ Le site internet d'un Office de Tourisme est la première porte d'entrée pour un client qui cherche à réserver un séjour.
- ▶ L'information disponible sur le site internet de l'Office de Tourisme est une information "institutionnelle" fiable. Nous avons l'habitude d'avoir des clients au téléphone, même s'ils ont trouvé leur hébergement sur une autre plateforme, nous contactent pour être sûr que le meublé existe ! Si vous êtes répertoriés dans nos listes, cela les rassure !

3 POSSIBILITÉS :

- LA LISTE DES LOUEURS PARTICULIERS
OU
- L'OPEN SYSTEM PRO
OU
- LES 2

OPEN SYSTEM PRO (PLACE DE MARCHÉ)

Logiciel de gestion de planning. Visibilité sur le site internet de l'Office de Tourisme, sur le site internet du propriétaire s'il en possède un, possibilité également de fusionner ses plannings avec Airbnb, Booking...

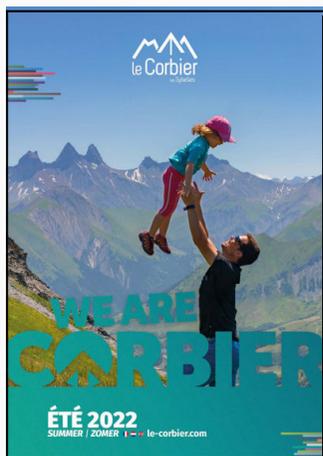
LISTE DES LOUEURS PARTICULIERS

Tarif annuel adhésion :
108€/meublé
(91€/meublé à partir de
3 logements et +)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Parution :

Brochure été + hiver + liste détaillée des meublés sur le [site internet](#) du Corbier (avec 1 photo)



MEUBLÉS PARTICULIERS



LISTE DES LOGEMENTS



PAR TYPE DE LOGEMENT



PAR NOMBRE DE CHAMBRES



PAR CLASSEMENT



PAR LIEU



ANNUAIRE DES PROPRIÉTAIRES

Les champs obligatoires sont indiqués par un astérisque *

MA DEMANDE

Nombre d'adultes

Nombres d'enfants

Début et fin de séjour JJ/MM/AAAA

JJ/MM/AAAA

Contenu du message *

MES COORDONNÉES

E-mail *

ENVOYER À LAISNE ERIC

Selon la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (article 36), le titulaire du droit d'accès peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Pour exercer ce droit, merci de le préciser dans le formulaire ci-dessus.

Date limite d'adhésion :

Annuelle : 1 saison d'été et 1 saison d'hiver.

10 octobre 2022 (pour la brochure été 2023) / 2 mai 2023 (pour la brochure hiver 2023-2024).

Les demandes d'hébergement à l'Office :

Le propriétaire inscrit à la liste des loueurs peut être amené à recevoir par mail, des demandes d'hébergement de la part de l'Office de Tourisme (uniquement pour les meublés classés).

Avantages :

- Visibilité sur la brochure présentation du Corbier + sur le site internet du Corbier, Savoie Mont Blanc Tourisme et Maurienne Tourisme.
- 1 photo pour mettre en avant votre meublé.
- Modification possible (en cas de changement de mail ou n° de téléphone) uniquement sur la page internet.
- Lien vers votre site internet si vous en possédez un (site personnel ou Open Pro si vous avez choisi la formule).
- Les clients peuvent vous contacter directement par un formulaire de contact via le site internet de l'Office.
- Facilité de recherche pour le client grâce à l'affinage (par classement, bâtiment, nombre de chambres...).

Gestion :

Pas de gestion de la part de l'Office de Tourisme, les clients ont la liste des loueurs particuliers et vous contactent directement.

Contact et réservation :

Les clients vous contactent directement (via les coordonnées indiquées sur la liste) pour des renseignements, réservations, etc....

Règlement arrhes/ acompte et solde :

Directement auprès de vous

Contrat :

Vous gérez seul les contrats et l'envoi aux locataires.

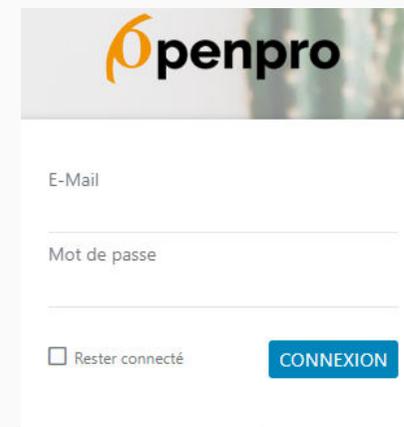
Clés, caution, état de lieux :

C'est à vous de gérer, soit par le gardien d'immeuble, courrier, agence immobilière, conciergerie ou autres moyens à votre convenance, tant que cela respecte les éléments notés dans la lettre d'information préfectorale disponible dans les informations pratiques de notre espace propriétaires en ligne.

OPEN SYSTEM PRO

AVEC ALLIANCE RÉSEAUX (NOTRE FOURNISSEUR)

COMMENT CA MARCHE ?



*Si gestion propriétaire :
134€/meublé
(101€/meublé à partir
de 3 logements et +)
Si gestion OT :
194€/meublé
(153€/meublé à partir
de 3 logements et +)*

Parution :

Sur le site internet de l'Office de Tourisme et sur votre site internet si vous en possédez un.

Date limite d'adhésion :

Annuelle : 1 saison d'été et 1 saison d'hiver (l'Office de Tourisme lance l'appel à cotisation à l'automne pour l'année suivante mais l'adhésion à l'Open System Pro peut se faire à tout moment de l'année).

Les demandes d'hébergement à l'Office :

L'Office de Tourisme reçoit des demandes d'hébergement par mail, téléphone ou via le formulaire de demande d'hébergement du site internet. Elles sont ensuite traitées grâce à un outil de recherche appelé OPEN RESA. Celui-ci nous permet de voir toutes les disponibilités sur une période donnée et d'envoyer des offres aux clients par mail. Ils pourront ensuite faire une pré-réservation ou réserver définitivement en ligne (si vous avez choisi d'ouvrir un compte One Shot Pay) en direct via un lien cliquable depuis le mail envoyé.

Avantages :

- Visibilité sur le site internet de l'Office de Tourisme. Les enquêtes montrent que plus de 3/4 des clients réservent leur hébergement en ligne.
- 9 photos et un descriptif complet pour donner envie au client de venir séjourner chez vous !
- Possibilité de choisir entre la pré-réservation ou réservation en ligne. Pour la réservation en ligne, il faut ouvrir un compte One Shot Pay.
- Possibilité de gérer tous vos plannings à un même endroit grâce à la synchronisation iCal ou au Channel Manager (plus d'informations ci-après).
- Un outil professionnel pour les loueurs particuliers.
- Tableau de bord pour un bon suivi des réservations.
- Possibilité de créer des "interdictions de ventes" sur les semaines que vous souhaitez garder pour vous ou la famille.

Formules d'adhésion OPEN PRO :

- Gestion propriétaire : C'est le propriétaire qui gère son planning sur le logiciel OPEN PRO (paramétrage initial, saisie des tarifs à chaque saison, renseignement du descriptif et des photos et gestion des réservations).
- Gestion **informatique** par l'Office de Tourisme : C'est l'OT qui s'occupe du paramétrage en restant en contact avec le propriétaire pour la mise à jour des tarifs et des réservations hors site internet.

Règlement arrhes/ acompte et solde :

Les clients vous font le versement directement, selon ce que le paramétrage de votre compte Open Pro.

Contact et réservation :

Les clients peuvent effectuer une pré-réservation ou réservation en ligne sur le site internet. Ils ont la possibilité de vous contacter par téléphone ou mail pour avoir plus de renseignements avant toute réservation. Lors d'une réservation en directe via le site internet, vous recevez un mail pour vous en informer. Vous pouvez ensuite éditer le contrat.

Contrat :

Vous avez la possibilité d'envoyer automatiquement le contrat par mail via l'OPEN PRO, dans lequel vous pouvez appliquer vos conditions générales de locations, que le client doit accepter pour valider son dossier.

Clés, caution, état de lieux :

C'est à vous de gérer, soit par le gardien d'immeuble, courrier, agence immobilière, conciergerie ou autres moyens à votre convenance, tant que cela respecte les éléments notés dans [la lettre d'information préfectorale](#) disponible dans les informations pratiques de notre espace propriétaires en ligne.

Capture d'écran d'un planning Open Pro

The screenshot shows the 'MON PLANNING' interface for 'Appartement G-13-11'. At the top, there are options for 'Affichage normal' and 'Affichage compact' (which is selected). Below this, a date range '28 décembre 2022 - 26 janvier 2023' is shown, along with 'AUJOURD'HUI', navigation arrows, and a 'Mois' dropdown menu. The main content area displays a calendar for 'JANVIER 2023' with columns for days of the week (M, J, V, S, D, L, M, M, J, V, S, D, L, M, M, J, V, S, D, L, M, M, J) and rows for dates (28 to 26). The 'Réservations' row shows a shaded area from Dec 28 to Jan 1. The 'Tarif' row shows a solid blue bar across the entire period. A 'Mes actions' dropdown menu is visible in the top right corner of the calendar area.

ONE SHOT PAY



Adoptez One Shot Pay, la solution de paiement en ligne pensée par et pour les places de marché touristiques.

La solution de paiement en ligne One Shot Pay offre de nombreux avantages pour faciliter la gestion des paiements :

- Ouverture de compte gratuite pour les particuliers et les professionnels,
- Installation et utilisation immédiate pour les utilisateurs Open System,
- Inscription gratuite et sans abonnement,
- Un taux très compétitif comparé aux autres solutions de paiements,
- Compatibilité toutes banques et sans contrat de vente à distance,
- Sécurité des paiements 3D secure et plateforme PCI-DSS,
- Réception directe des paiements de vos clients par virement.

Comment ça marche ?

One Shot Pay est un outil de paiement au service des destinations touristiques. Il s'intègre pleinement dans vos solutions de réservation en ligne Open System.

Inscrivez-vous gratuitement pour créer votre compte One Shot Pay et bénéficiez d'un tarif avantageux pour tous vos paiements en ligne. Profitez de la solution et de ses avantages instantanément après votre inscription.

En vous connectant à votre compte One Shot Pay, vous pourrez suivre tous vos paiements sur votre tableau de bord, visualiser vos factures et connaître le détail de chaque paiement.

Les conditions One Shot Pay :

Frais d'ouverture : Aucun

Abonnement mensuel : Aucun

Frais de service par transaction : 1,8% + 0,20 €

Retrouvez la vidéo de la procédure d'inscription pour les particuliers [en cliquant ICI](#) ou sur www.oneshotpay.com

SYNCHRONISATION ICAL

Ce module vous permet de synchroniser le planning de vos hébergements sur différentes plateformes. iCal est un format de données qui vous permet de mettre à jour et partager des calendriers électroniques de façon automatique.

Si votre hébergement est disponible à la réservation sur d'autres sites internet, vous pouvez choisir cette option afin que vos disponibilités soient à jour sur toutes les plateformes, sans intervention de votre part.

- Compatible avec la grande majorité des plateformes de réservation et outils de gestion d'agenda. (Booking.com, Airbnb, Expedia...)
- Votre planning Open Pro se met automatiquement à jour avec les réservations créées dans d'autres plateformes
- Le planning des autres plateformes se met automatiquement à jour avec les réservations créées dans Open Pro ou, Open Pro + la plateforme choisie.

1 synchronisation par hébergement incluse **pour 0€/mois** ou nombre illimité de synchronisations **pour 4€/mois** (Montant hors taxes).

CHANNEL MANAGER

Qu'est-ce-qu'un Channel Manager ?

Un Channel Manager est un fournisseur de service qui relie le système de gestion d'établissement (PMS) que vous utilisez pour gérer vos hébergements et vos tarifs à d'autres plateformes en ligne (Booking.com, Expedia, etc) Alliance Réseaux s'associe à **eviivo** pour vous aider à piloter la gestion de vos stocks.

- Engagement : minimum de 12 mois.
- Frais de connexion : 45€ / établissement.
- Frais d'activation et de formation : offerts (*Si activation sous 14 jours après signature du contrat d'abonnement. Passé ce délai, les frais d'activation et de formation sont facturés 95€*).
- Frais de réservation : 0,50€ par réservation OTA confirmée sur HomeAway.

EVIIVO CONNECT : Agences de voyage en ligne (OTA)

Toutes les agences de voyages en ligne connectables eviivo dont Booking.com, AirBnb, Expedia, HomeAway

A partir de 15€/mois (pack de 3 chambres incluses)

Tarif mensuel unitaire : 4€/chambre.

Exemples : de 1 à 3 chambres : 15€/mois, 4 chambres : 16€/mois, 6 chambres : 24€/mois

EVIIVO SOLO : Agences de voyage en ligne (OTA)

Abritel - HomeAway uniquement

A partir de 60€/an par établissement

RÉCAPITULATIF DES TARIFS D'ADHÉSION ANNUELLE*

Tarifs d'adhésion (par meublé)		
L'Open System PRO ET La Liste des Loueurs Particuliers (LLP : Pour les meublés non classés uniquement en PDF)	Gestion complète par le propriétaire	203€ (3 meublés ou plus : 184€)
	Gestion informatique par l'Office de Tourisme	270€ (3 meublés ou plus : 251€)
L'Open System PRO : (centrale de disponibilités et de réservation)	Gestion complète par le propriétaire	134€ (3 meublés ou plus : 101€)
	Gestion informatique par l'Office de Tourisme	194€ (3 meublés ou plus : 153€)
La Liste des Loueurs Particuliers	Internet fiche individuelle avec photo + brochures été et hiver (Pour les meublés non classés uniquement sur liste simple avec coordonnées en PDF)	108€ (3 meublés ou plus : 91€)

*Bulletin d'adhésion sur demande à l'Office de Tourisme ou dans Espace Propriétaires > Commercialiser son meublé > Adhésion à l'Office de Tourisme

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

Le classement des meublés de tourisme est **OBLIGATOIRE** pour adhérer à l'Office de Tourisme.

C'est un **classement national** et donc reconnu par l'Etat. Il est payant, 25€ par nombre de couchages et a une validité de 5 ans. Ses principaux avantages sont :

- Abattement fiscal de 71% sur votre avis d'imposition.
- Une adhésion possible à l'ANCV à moindre coût pour pouvoir accepter les chèques vacances de la part de vos locataires.
- Calcul de la taxe de séjour simplifié.

Vous devez remplir un dossier qui sera ensuite à retourner à Mme POUCHET Priscilla, personne habilitée à faire les visites de contrôle de classement.

SIVAV (Syndicat Intercommunal de Vallée de l'Arvan des Villards)

Tél. + 33 (0)4 79 64 09 38

Mail : hebergement@sivav.fr

LABEL QUALITE HEBERGEMENT CORBIER

Le label peut être demandé seul ou en complément du classement des meublés de tourisme.

Label interne à la station du Corbier, il est gratuit, valable 5 ans et permet d'obtenir des avantages dédiés aux propriétaires (bons nominatifs), au sein des remontées mécaniques, de l'ESF du Corbier, à la piscine ainsi qu'à l'Office de Tourisme sur la carte Pass'Partout.

L'avantage "CORBIER PLUS" : si label et classement des meublés de tourisme fait lors de la même journée. Bon d'achat non nominatifs de 25€ X capacité (en nombre de personnes) du meublé de tourisme classé en étoile, à valoir sur l'achat d'un forfait de ski « 6 jours domaine des Sybelles » pour la saison d'hiver suivant sa labélisation et classement.

Plus d'informations auprès d'Elodie CARON

Tél : +33 (0)4 79 83 04 18

Mail : hebergement@le-corbier.com

PARTENARIAT PHOTOS

Vous le savez, les photos des hébergements dans les annonces de locations sont primordiales pour un client lors de sa recherche de location de vacances ! En effet, c'est la photo qui va déterminer son choix et s'il décide de cliquer pour plus de renseignements !

Nous avons donc conclu un « partenariat » avec 2 photographes professionnels afin de vous faire bénéficier de tarifs préférentiels sur des packs de 10 photos.

Ce partenariat s'adresse aux propriétaires adhérents aux Offices de Tourisme du Corbier ou de la Toussuire ou propriétaires ayant obtenu le Label Qualité Hébergement.

Pour recevoir votre bon de réduction, nous vous invitons à nous contacter par mail à hebergement@le-corbier.com

Nos partenaires :

Photographes professionnels : BUCHOT Jessica et DUPUIS Louise

Retrouvez sur notre site internet votre "**espace propriétaire**". Rubrique Hébergement >> Pour les propriétaires pour faire le plein d'informations !

**10€ OFFERTS
SUR UN PACK
DE 10 PHOTOS
SOIT 115€ AU LIEU DE 125€**



JE DEVIENS PROPRIÉTAIRE (INFORMATIONS UTILES ET PRATIQUES À (S)AVOIR)



COMMERCIALISER SON MEUBLE



CLASSEMENT MINISTÉRIEL



LABEL QUALITÉ HÉBERGEMENT CORBIER



RENOVATION DES MEUBLES



SEMAINE DES PROPRIÉTAIRES



ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES



LA FISCALITÉ DES MEUBLES



TRAVAUX - AMÉLIORATIONS DOMAINE SKIABLE ET STATION